



La transformation commence ici 



Ségur Vague 2 – Médecin de ville - Parcours coordonné LGC

Webinaire

2 juillet 2025

Quelques règles pendant ce webinaire



Merci de couper votre **micro** et votre **caméra** lorsque vous ne prenez pas la parole



Vous pouvez poser toutes vos **questions** tout au long du webinaire via le chat, et lors de la séquence questions / réponses en levant la main



Ce webinaire est enregistré. Le **replay** ainsi que le **support** présenté seront mis à disposition dans l'espace industriel.



Sandra MALAK
Directrice de projets
Délégation au numérique en santé
(DNS)



Clémentine JUIN
Responsable de missions
Agence du Numérique en Santé (ANS)



Magali ROBERT
Responsable de missions
Agence du Numérique en Santé (ANS)



Armand COLLIN
Responsable Grands Comptes
Agence du Numérique en Santé (ANS)



Salma ALAMGHARI
Chef de projets - Référencement et
certification
Agence du Numérique en Santé (ANS)



Laurent RAGAIN
Expert - PSC / eCPS
Agence du Numérique en Santé (ANS)



David FLECHE
Responsable de service
Centre National de Dépôt et
d'Agrément (CNDA)



Julie BARTHELEMY
Responsable d'unité numérique en
santé
Centre National de Dépôt et
d'Agrément (CNDA)



Sandrine FRANGEUL
Responsable de département –
Direction Opérationnelle du Numériq
et de l'Innovation en Santé
Caisse nationale de l'assurance
maladie (CNAM)



Shahrzad ATRI
Chef de projets
Agence du Numérique en Santé (ANS)

Sommaire

1. Introduction
2. Vision globale du parcours de Référencement à travers les différents guichets
3. Présentation du parcours de référencement Ségur
4. Récupération des preuves sur les différents guichets et applications avec interdépendances entre les guichets référencement Ségur, CNDA et EDC PSC
5. Conclusion



Ce webinaire s'adresse aux **Editeurs de Solutions logicielles de LGC** éligibles au référencement Ségur Vague 2 par l'ANS.

Les **Distributeurs** (dûment déclarés par l'Editeur) ne sont pas concernés par le référencement Ségur de la solution qu'ils distribuent. C'est l'éditeur de la solution qui réalise les démarches de référencement Ségur de la solution dans Convergence.



Ce webinaire vise à vous présenter :

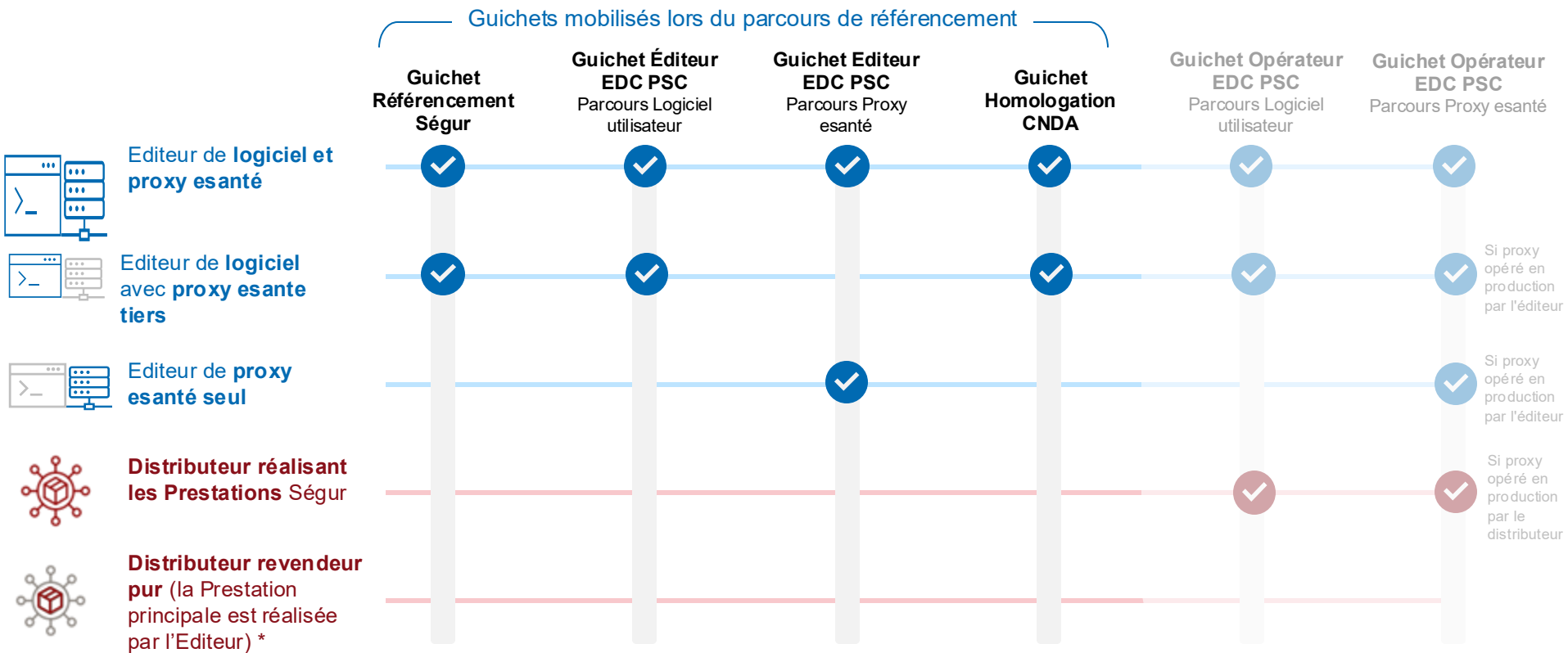
- le **parcours global de référencement Ségur**, de la candidature jusqu'à l'attribution du référencement,
- les **interdépendances** entre les différents guichets : **Référencement Ségur, CNDA et PSC**.



Vous pouvez accéder à l'ensemble des ressources Ségur LGC :

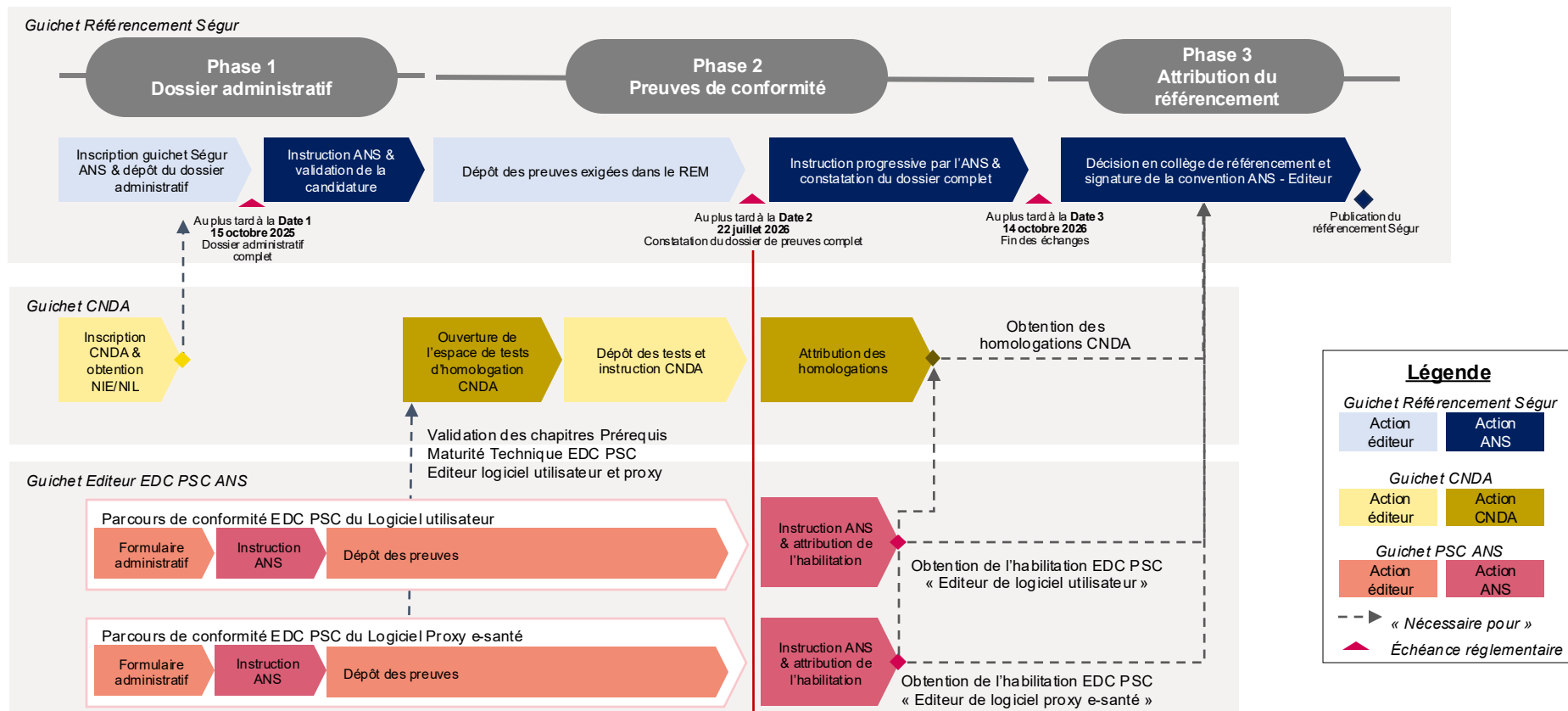
- [Le dispositif LGC Vague 2 du Couloir Médecin de Ville du Ségur du numérique en santé](#)

Par quels guichets êtes-vous concerné selon votre cas ?



* Le distributeur devra présenter à l'ASP le mandat de l'Editeur qui l'autorise explicitement à disposer de l'habilitation Opérateur EDC PSC du logiciel utilisateur.

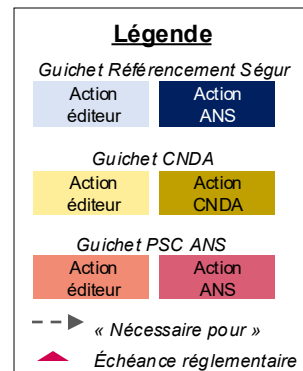
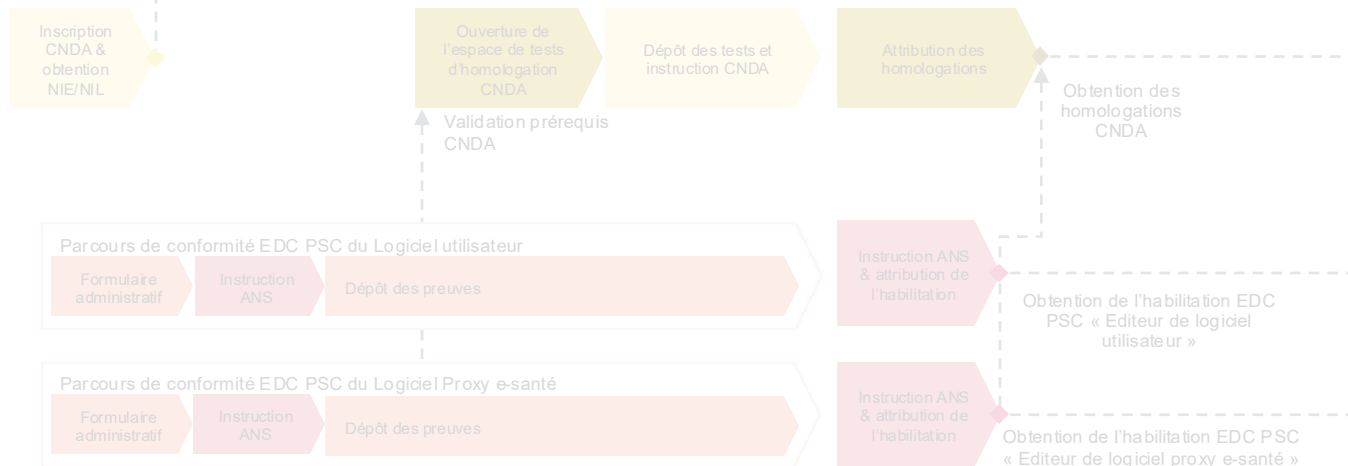
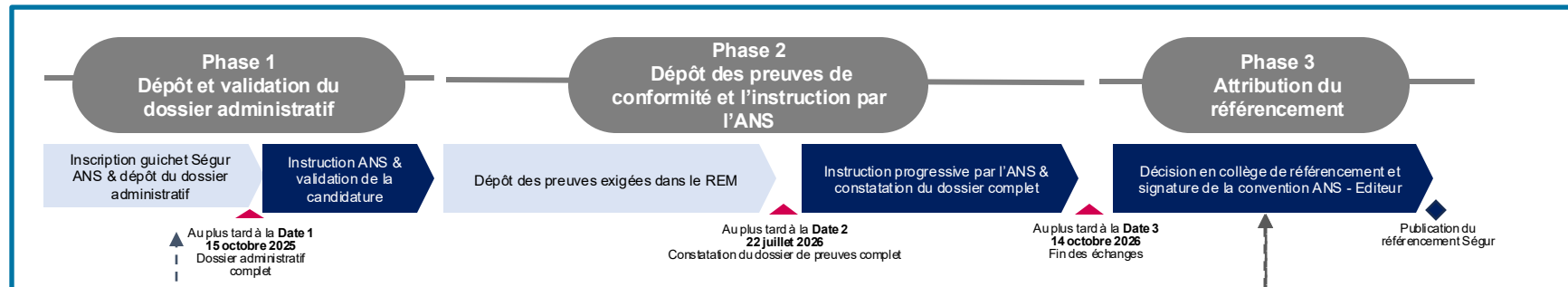
Vision globale du parcours de Référenceement



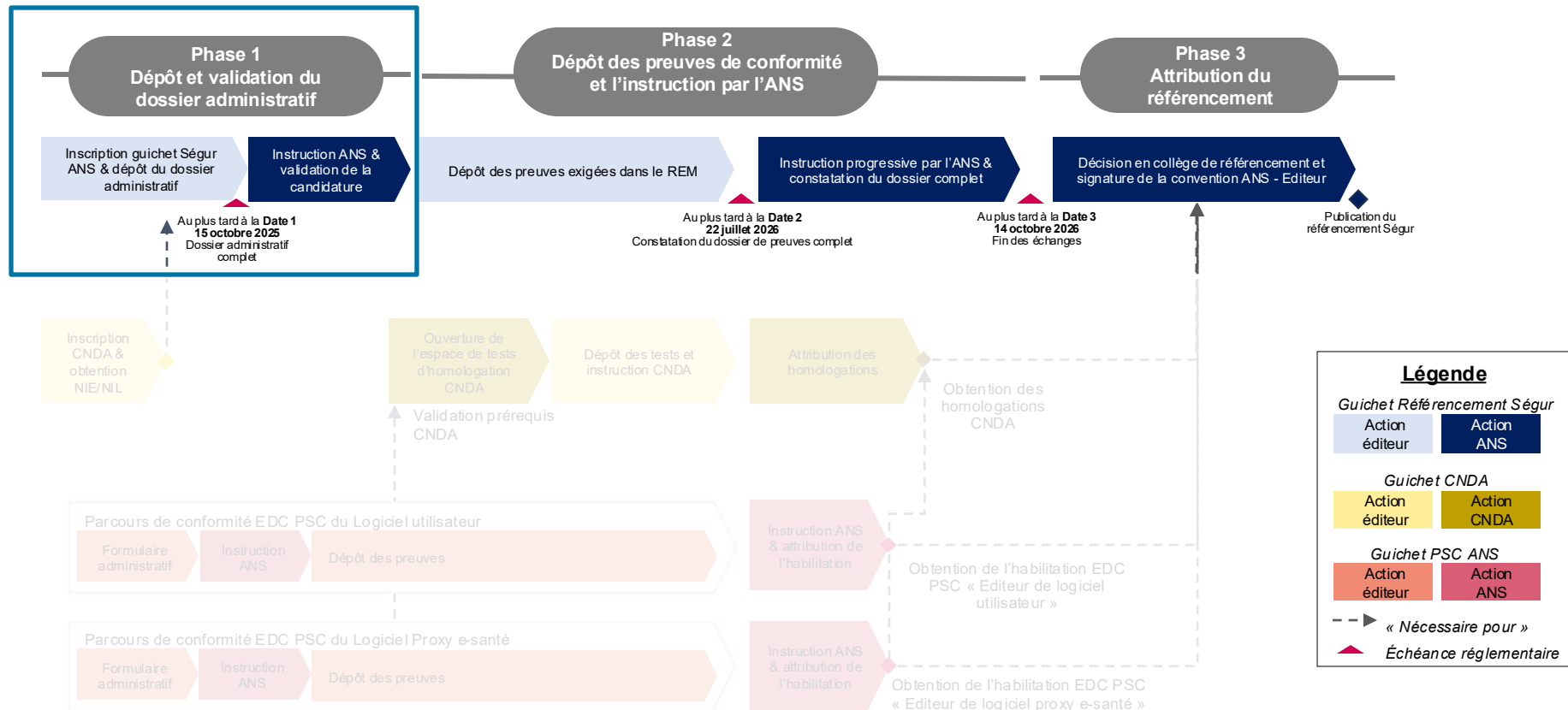


Présentation du parcours de référencement Ségur

Vision globale du parcours de Référence



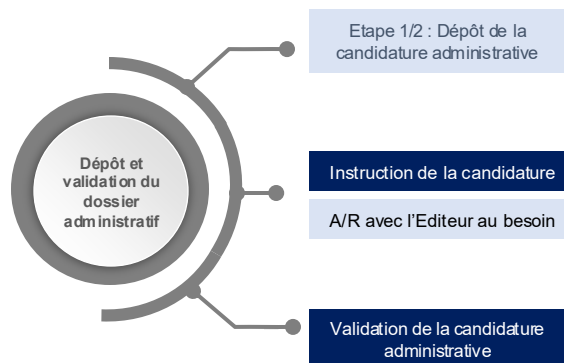
Zoom sur la phase 1 du parcours de Référence



Le **dossier administratif** est composé d'une **candidature administrative** et d'un **formulaire d'éligibilité**, ayant pour objectif de recueillir les informations relatives à votre solution candidate.

Prérequis :

1. S'inscrire à **Industriels Santé Connect (ISC)**
2. Se connecter à la **plateforme Convergence via ISC**, choisir le parcours Ségur, créer son produit et le rattacher à la démarche LGC.
3. Lire et accepter la charte de référencement



- Au sein de la candidature administrative, vous devez renseigner :
 - Les informations du responsable légal*
 - Les informations du contact pour le référencement*
 - Les informations de l'entreprise*
 - Les informations de la version candidate (notamment si la solution a été référencée vague 1 et son ID de référencement wiin.io le cas échéant)*
- Durant l'analyse du formulaire de la candidature administrative, l'ANS peut vous solliciter via la messagerie de la plateforme Convergence pour des **compléments**.

Légende :

Action Editeur

Action ANS



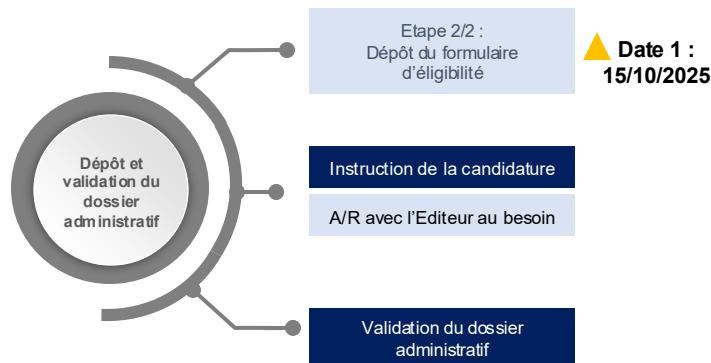
Jalon réglementaire

Phase 1 - Dépôt et validation du dossier administratif : Eligibilité (2/2)

Le **dossier administratif** est composé d'une **candidature administrative** et d'un **formulaire d'éligibilité**, ayant pour objectif de recueillir les informations relatives à votre solution candidate.

Prérequis :

1. S'inscrire au **CNDA** et obtenir son **NIE, NIL (et NIL des composants additionnels le cas échéant)**
2. S'inscrire au guichet **EDC PSC** et obtenir son **NRU Editeur de Logiciel utilisateur** et **NRU Editeur Logiciel Proxy**.



- Au sein du formulaire d'éligibilité, vous devez renseigner :
 - Les informations du Numéro unique de candidature (NRU) au guichet Espace de Confiance Pro Santé Connect en tant qu'éditeur de logiciel utilisateur et/ou de logiciel Proxy
 - Les informations CNDA*
 - Les informations du logiciel*
 - Les informations sur les éventuels groupements éditeurs*
 - Les informations sur les éventuels **distributeurs***
 - Les informations sur les éventuels composants additionnels*
 - Les informations sur les versions techniques de la Solution logicielle ayant fait l'objet d'une information publique par l'Editeur auprès de ses Clients, d'arrêt de maintenance ou d'arrêt de commercialisation.
- **Le 15 octobre 2025 à 12h00 (Date 1)** correspond à la date limite de dépôt du dossier administratif qui doit avoir été soumis au moins une fois.
- Durant l'analyse du dossier administratif, l'ANS peut vous solliciter via la messagerie de la plateforme Convergence pour des **compléments** sur votre dossier.

Légende :

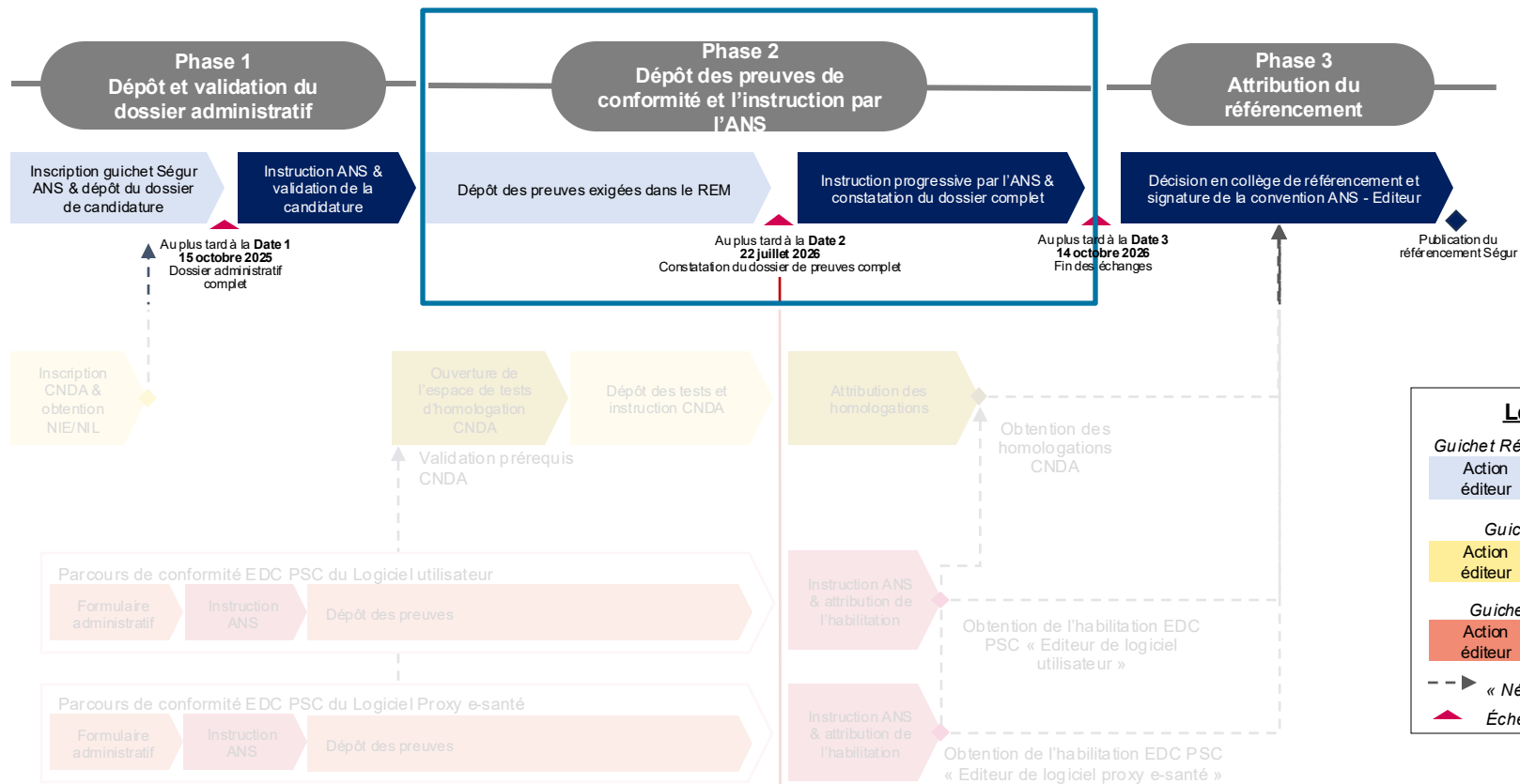
Action Editeur

Action ANS



Jalon réglementaire

Zoom sur la phase 2 du parcours de Référence

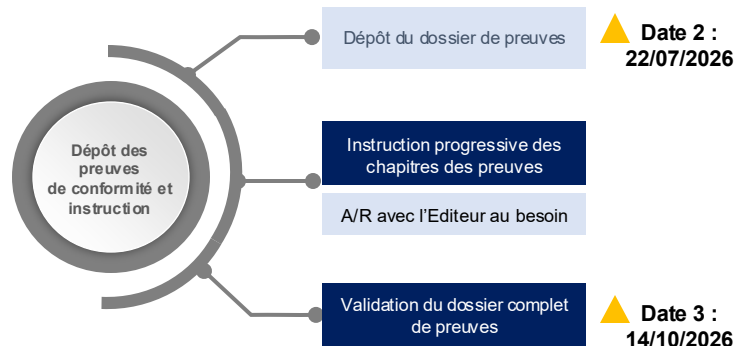


Phase 2 - Dépôt des preuves de conformité

Le **dépôt des preuves** de conformité correspond au dépôt de l'ensemble des preuves obligatoires demandées.

Point d'attention : Vous devez répondre aux exigences du référentiel Imagerie en obtenant notamment

1. Habilitations Espace de confiance Pro Santé Connect
2. Homologations auprès du CNDA



- Les preuves qui sont présentées dans Convergence sont affichées selon **les profils sélectionnés** et selon si **vous êtes référencés vague 1** ou non.
- **Le dépôt des preuves se fait par chapitre** conformément à la catégorisation du REM. Vous êtes invités à **déposer vos preuves progressivement** pour fluidifier votre parcours et faciliter votre référencement.
 - **Au 22 juillet 2026 à 12h00 (Date 2)**, il est attendu que l'éditeur ait transmis un dossier complet de preuves pour tous les chapitres
 - **Au 14 octobre 2026 à 12h00 (Date 3)**, l'éditeur doit avoir répondu à tous les retours de l'ANS sur les preuves déposées

Légende :

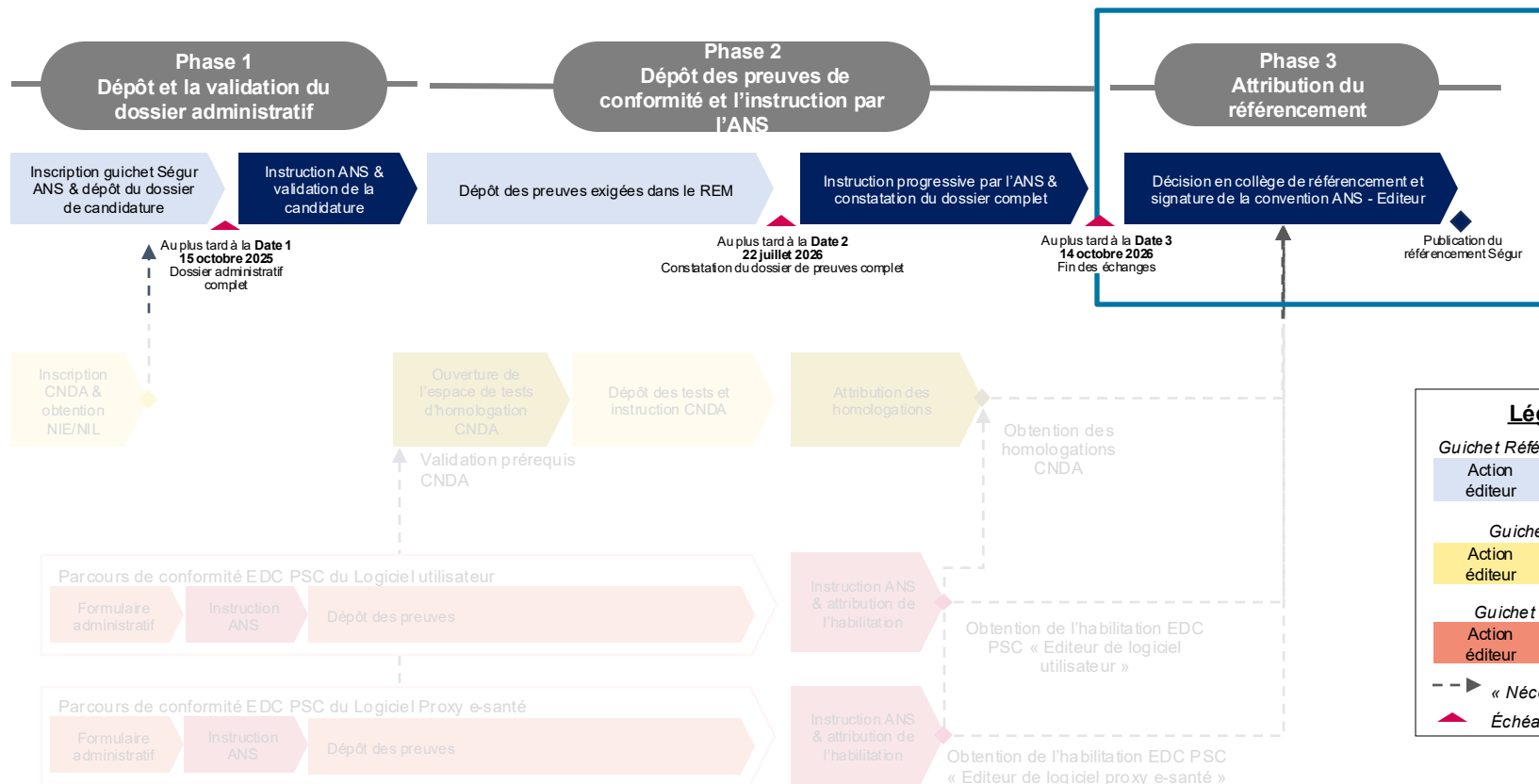
Action Editeur

Action ANS



Jalon réglementaire

Zoom sur la phase 3 du parcours de Référencement



Légende

Guichet Référencement Ségur

Action éditeur	Action ANS
----------------	------------

Guichet CNDA

Action éditeur	Action CNDA
----------------	-------------

Guichet PSC ANS

Action éditeur	Action ANS
----------------	------------

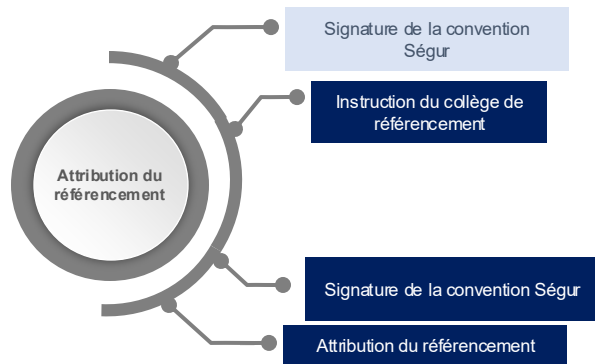
→ « Nécessaire pour »

▲ Échéance réglementaire

Phase 3 - Attribution du référencement

Le **référencement de votre solution** est prononcé lors du collège de référencement sur instruction de votre dossier, une fois que toutes les preuves que vous avez déposées ont été validées et jugées recevables.

- **Prérequis :**
 - Avoir **validé l'ensemble de ses chapitres** de preuves
 - Avoir obtenu l'ensemble des **habilitations EDC PSC Editeur de logiciel utilisateur et Editeur de proxy et homologations CNDA** requises pour votre référencement
 - Avoir **signé le projet de convention** de référencement



Une fois l'**ensemble des preuves validées**, l'ANS prépare le projet de **convention de référencement Ségur** et vous le transmet pour **signature électronique**.

Cette convention décrit l'ensemble des **articles** régissant le référencement à respecter durant toute la durée de ce dernier.

Lors du **collège technique de référencement**, votre dossier est **examiné par les membres du collège** qui déclarent un des deux statuts suivants :

- **Attribution du référencement** : la version technique de la solution logicielle candidate au référencement est référencée en l'état.
- **Non attribution du référencement** : la décision de non-attribution du référencement est communiquée ainsi que la ou les raisons expliquant cette décision.

- **En sortie :**
 - Convention de référencement, rapport de conformité et attestation de référencement
 - Référencement publié sur le portail Industriels

Légende :

Action Editeur

Action ANS



Jalon réglementaire



Récupération des preuves sur les différents guichets et applications avec interdépendances entre les guichets référencement Ségur, CNDA et EDC PSC

Comment récupérer les preuves ? (1/2)

Lors de la phase 3 de dépôt des preuves, l'éditeur doit récupérer des preuves auprès d'autres guichets et applications.

Preuves à récupérer sur les guichets EDC PSC et CNDA



**Obtention des habilitations Editeur Logiciel utilisateur
et Editeur Logiciel Proxy**



**Obtention des homologations au CDNA conditionnée à
l'obtention préalable des habilitations EDC PSC Editeur
Logiciel utilisateur et Editeur Logiciel Proxy**

Preuves à récupérer sur d'autres applications



**Preuves Interopérabilité
sur l'application Gazelle**



**Preuves MSSanté
sur l'outil de test MOTCO2**

Comment récupérer les preuves ? (2/2)

Lors de la phase 2 de dépôt des preuves, l'éditeur doit récupérer des preuves auprès d'autres guichets et applications.

Preuves à récupérer sur les guichets EDC PSC et CNDA



PRO SANTE CONNECT
Un service du ministère chargé de la Santé

Etre conforme au référentiel Espace de confiance EDC PSC pour obtenir les habilitations en tant qu'Editeur Logiciel Utilisateur et Proxy sur le guichet EDC PSC



Condition 1
Habilitations
EDC PSC



Centre
National de
Dépôt et d'
Agrément

Vous obtenez l'homologation CNDA après validation par le CNDA de vos tests et avoir fourni vos habilitations EDC PSC



PRO SANTE CONNECT
Un service du ministère chargé de la Santé

Recommandation : Déposer en priorité les preuves du chapitre « prérequis maturité technique » pour obtenir une autorisation d'accès aux environnements de tests du CNDA



Centre
National de
Dépôt et d'
Agrément

Une fois l'autorisation d'accès obtenu, vous pouvez démarrer les tests en vue de l'obtention de vos homologations auprès du CNDA



Condition 2
Validation des
tests CNDA

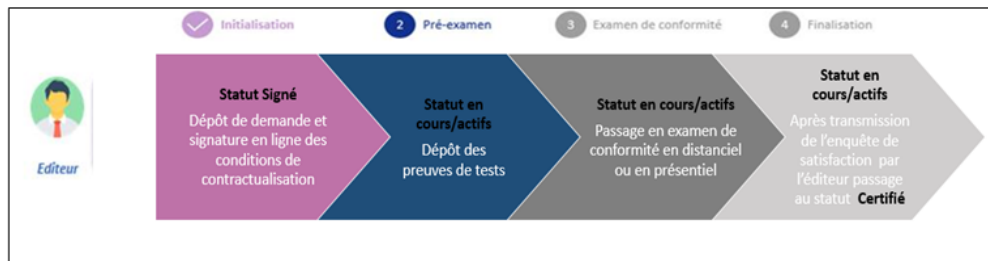
Les éléments attendus pour l'habilitation EDC PSC

Preuves demandées pour l'habilitation EDC PSC :

	Preuves documentaires	BAS PSC Opérationnel	Outil de conformité	Tests d'intrusion
 Editeur de logiciel avec Proxy esanté ou Editeur de Proxy esanté	✓	✓	✓	✓
 Editeur de logiciel avec Proxy esanté tiers	✓	✓		✓

Liens utiles :

- ✓ **Webinaire : Comment se raccorder à Pro Santé Connect du 06/03/2025 disponible [ici](#)**
- ✓ **Détails des étapes du parcours de raccordement à l'EDC PSC sur le Portail industriels**
- ✓ L'équipe support PSC répond à vos questions **tous les vendredis de 15 à 16h** lors d'une **réunion teams dédiée**



Les étapes de demande de certification auprès du CNDA sont :

1. Initialisation
2. Pré-examen (précisions ci-dessous)
3. Examen de conformité
4. Finalisation

Dans le parcours Editeurs CNDA, « **En cours / actif** » indique que votre demande est à l'étape « **Pré-examen** ».

Ce statut est nécessaire pour permettre à l'éditeur de déposer un dossier « **réputé complet** » pour le référencement de sa solution à l'ANS.

Les DSR Ségur Vague 2 précisent au Chapitre 4.3 que « seul un dossier contenant l'intégralité des homologations ou certifications du CNDA peut faire l'objet, in fine, d'un référencement par l'ANS ».

En termes de preuves, vous devrez transmettre **une copie d'écran de votre espace personnel** en mettant en visibilité : les Informations logiciel, le statut de la demande au moins à « Pré examen » et la date de retour prévisionnelle.

La capture d'écran montre l'interface de l'Assurance Maladie. À gauche, une sidebar contient des liens : Informations demande, Demandes du dossier, Informations logiciel. Le menu principal en haut indique : BIENVENUE, MES DOSSIERS, MES DEMANDES, DOCUMENTATION, MES LOGICIELS, MES COLLABORATEURS, MES CERTIFICATIONS, SUPPORT.

Le contenu principal est intitulé "Demande de conformité : INSI". Une progression indique les étapes : 1 Initialisation, 2 Pré-examen (sélectionné), 3 Examen de conformité.

Une section "Collaborateurs qui recevront les notifications" est visible.

En bas, une section "Pré-examen" contient un message : "Votre demande est en cours de traitement avec une date de retour prévisionnelle au 09-05-2025. Le dossier de tests que vous avez déposé est consultable dans l'onglet 'Mes éléments transmis au CNDA'."

Perspectives

Une offre de service de DNS Experts Ségur

Objectif	Optimisation des logiciels de la vague 2 en phase amont du référencement
Destinataires	Editeurs du guichet SONS LGC vague 2 (!\ les éditeurs vague 1 sans financement sont non éligibles)
Prestataires	10 DNS experts Ségur en France
Contenu	Accompagnement facultatif des éditeurs par les DNS experts Ségur pour les aider à revoir leur solution logicielle en amont du référencement (ex: conseils / orientation vers les implémentations pertinentes / préconisations quant à l'ergonomie / au fonctionnement du logiciel)
Format	• 3 sessions de 1h de démonstration / échange avec les DNS experts • 1 session supplémentaire d'une heure pour revue finale avant le référencement (⚠ Forte préconisation des pouvoirs publics)
Calendrier	• Les 4 sessions proposées sont à utiliser avant le référencement, selon la fréquence souhaitée par les éditeurs • Démarrage de ces sessions à définir selon calendrier Ségur LGC vague 2 (possiblement T3 2025)

Parcours de Référencement



- [La procédure de référencement de la vague 2 du Ségur](#)



Webinaire du jour : replay à venir

Pro Santé Connect

- [Page du Guichet Espace de confiance PSC](#)
- Page dédiée à l'Espace de confiance Pro Santé Connect sur le [Portail industriels](#)
- L'équipe support PSC répond à vos questions **tous les vendredis de 15 à 16h** (hors ponts de mai) lors d'une [réunion teams dédiée](#)
- **Guide utilisation EDC PSC**

[Webinaire | Comment se raccorder à Pro Santé Connect - 6 mars 2025](#)

Documents réglementaires

- [Arrêté du 30 avril 2025 - Fonction « Logiciel de gestion de cabinet » Vague 2](#)
- [Référentiel d'exigences \(REM\) – Médecin de Ville – LGC – Annexe 1 – Vague 2](#)
- [Dossier de Spécifications et de Référencement \(DSR\) – Médecin de Ville – LGC – Annexe 2 – Vague 2](#)
- [Appel à Financement \(AF\) – Médecin de Ville – LGC – Annexe 3 – Vague 2](#)

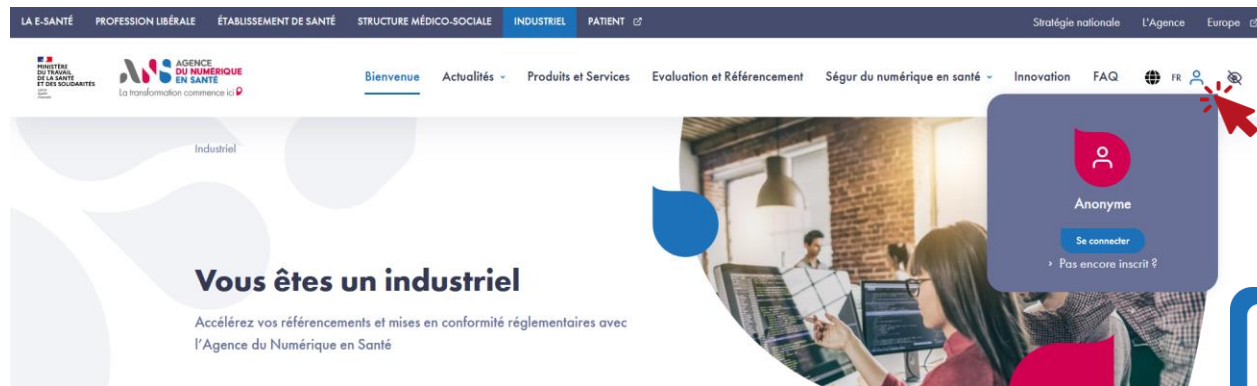
Le planning de la vague 2 en version imprimable (cf. dernière slide du présent support).

Date	Type	Libellé
2 juillet	Webinaire	Parcours coordonné
Septembre - À planifier	Webinaire	Nouveaux venus : Présentation des environnements (EA, Convergence, PSC, CNDA)
Septembre - À planifier	Webinaire	Démonstration guichet CNDA
10 septembre	Webinaire	INS (pour éditeurs référencés V1)
11 septembre	Webinaire	MES (alimentation et consultation DMP)
12 septembre	Webinaire	CDA / Interopérabilité
12 septembre	Webinaire	Ordonnance numérique
15 septembre	Webinaire	MSS (API LPS, env. MOTCO2)
17 septembre	Webinaire	INS (nouveaux venus)
18 septembre	Webinaire	PSC
19 septembre	Webinaire	SSI
Octobre - À planifier	Webinaire	Enrôlement anticipé (modèles de bon de commande et service de calcul)
Septembre - À planifier	AMA	AMA thématique
Octobre - À planifier	AMA	AMA thématique



L'ensemble des webinaires à venir est disponible [à cette adresse](#)

Ressources à disposition sur l'Espace Authentifié



Pour découvrir l'Espace Authentifié et profiter des fonctionnalités clés, laissez vous guider à travers notre guide utilisateur interactif.

La page dédiée au Guide : [Espace Authentifié – Portail Industriels](#) | [Activez votre compte et accédez à tous les services personnalisés](#)



Découvrez le guide !



Merci d'avoir suivi ce webinaire !

**Nous vous invitons à répondre à ce rapide
questionnaire et nous laisser votre avis**

**Webinaire – Parcours coordonné
LGC (Médecin de ville)**
2 juillet 2025

<https://sondage.esante.gouv.fr/index.php/481476?lang=fr>





La transformation commence ici 



esante.gouv.fr

Le portail pour accéder à l'ensemble des services et produits de l'agence du numérique en santé et s'informer sur l'actualité de la e-santé.



@esante_gouv_fr



[linkedin.com/company/agence-du-numerique-en-sante](https://www.linkedin.com/company/agence-du-numerique-en-sante)



Annexe

Editeur

*Toute personne physique ou morale, publique ou privée, ou tout groupement de personnes, doté ou non de la personnalité morale, qui **édite la Solution logicielle**, candidate au référencement par l'Agence du Numérique en Santé.*

Distributeur

*Toute personne ou tout groupement de personnes, doté ou non de la personnalité morale, qui **distribue la Solution logicielle référencée**, c'est à dire qui la **commercialise** auprès de l'établissement ou du professionnel de santé et porte le contrat d'utilisation de la Solution logicielle avec le client final, mandaté par l'Editeur pour **déposer une demande de financement** auprès de l'opérateur de paiement.*

Groupeement solidaire

*Lorsque **plusieurs personnes morales distinctes** sont parties prenantes à la même demande de référencement, elles constituent un groupement représenté devant l'ANS par un Editeur Chef de file et sont solidairement responsables.*



Seul l'Editeur ou le chef de file du groupement solidaire éditeur de solution est concerné par le parcours de référencement Ségur.

SOLUTION LOGICIELLE

=

Composant principal (RIS ou DRIM) + Composant Proxy e-santé + Composants additionnels (éventuels)

- **Composant principal** : composant **applicatif central unique**, édité par le chef de file mandataire du groupement solidaire. *Pour illustration : RIS, DRIM, LPS...*
- **Composant Proxy e-santé** : composant technique **sans interface utilisateur**, destiné à **sécuriser les échanges de données dans le cadre d'une connexion par API Pro Santé Connectée**, et ayant vocation à être habilité au sein de **l'Espace de confiance PSC**, selon les modalités du référentiel Pro Santé Connect.
- **Composant additionnel** : composant applicatif édité par un membre du groupement solidaire ou un Editeur tiers, hors mandataire. On entend par Composants additionnels intégrés un ensemble de composants interagissant entre eux sans que l'utilisateur n'ait à faire d'opérations spécifiques.

Source : DSR

Segur Vague 2 - Macro-planning
Couloir Médecin de Ville
Dispositif LGC

